

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 24 février 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts à la session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles (académie de Créteil et académie de Versailles)**

NOR : MENH2506240A

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'une session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles (académie de Créteil et académie de Versailles),

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le nombre de postes offerts à la session supplémentaire de recrutement de professeurs des écoles stagiaires au titre de l'année 2025, fixé à 500 postes, au seul concours externe, est réparti ainsi qu'il suit :

250 postes dans l'académie de Créteil.

250 postes dans l'académie de Versailles.

**Art. 2.** – Le directeur général des ressources humaines, la rectrice de l'académie de Créteil et le recteur de l'académie de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 février 2025.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général des ressources humaines,*

B. MELMOUX-EUDE